

REGLEMENT INTERIEUR

- La cotisation annuelle est valable du 1/09 au 31/08 et comprend l'assurance FFRS (Fédération Française de Roller Sports), la licence, la participation aux séances et aux compétitions de groupe pour la saison en cours. L'assurance vous couvre également en cas de pratique hors club. Cette adhésion est obligatoire et doit être accompagnée d'un certificat médical ou de l'attestation questionnaire santé (voir Fiche d'inscription).
- Les protections (coudes / genoux / poignets) et le casque sont obligatoires pendant les séances et les compétitions. L'activité proposé concernent les rollers « inline » et non les quads.
- Les consignes et les heures de pratique doivent être respectées. Un encadrant sera présent 1/4h avant pour permettre aux enfants de s'équiper (seuls ou aidés d'un parent). Pour des questions de propreté des lieux, les enfants ne doivent pas arriver de l'extérieur les rollers aux pieds et avoir des chaussures de sport dédiées pour l'échauffement en gymnase. Ils devront s'équiper dans les vestiaires. Les parents doivent vérifier que l'enfant est totalement équipé avant de le laisser commencer l'activité.
- L'enfant doit être autonome et être capable d'écouter et suivre les instructions données. En fin de séance, les enfants doivent rester dans le gymnase pour attendre leurs parents ou responsable.
- Le matériel, les installations et les locaux devront être gardés en bon état. Dans le gymnase, les enfants ne devront pas utiliser les équipements (comme les tapis et agrès) qui ne sont pas strictement dédiés à la pratique du roller.

Aucun acte ou propos insultant (ou jugé inapproprié) ne sera toléré et pourra entraîner l'exclusion du club. **L'esprit de l'association est basé sur la convivialité, la solidarité, la détente et le goût de l'effort. Une présence assidue aux cours sera garante de résultats dans la pratique du roller.** Il est demandé aussi de limiter l'utilisation des portables aux stricts besoins en lien avec l'activité.

IMPORTANT : La pratique du roller n'est dangereuse que si vous surestimez vos capacités ou si vous ne portez pas vos protections, c'est pourquoi nous vous demandons de bien respecter les consignes données et tous ces points de règlement. Nous nous dégageons de toute responsabilité dans le cas contraire. En cas de faute grave, celle-ci entraînera la radiation du membre au sein du club.

INSCRIPTIONS

Les places sont limitées. Les groupes seront formés en fonction du niveau et de l'âge de chacun, les groupes pouvant changer en cours d'année en fonction de l'évolution du patineur.

- Age : Les enfants désirant s'inscrire devront avoir 4 ans révolus au 1/09 de l'année en cours. Leur adhésion se fera en fonction de leur aptitude à se joindre au groupe et leur autonomie (après une période d'essai de plusieurs séances éventuellement). Les adultes sont aussi les bienvenus (débutant ou non).
- Séance d'essai : 1 à 2 séances d'essai sont possibles pour tester l'activité. Elles auront lieu les 3 premiers samedis de la reprise des cours (en septembre). Le club peut prêter des rollers et des protections.
- Le club est éligible au Pass'sport.
- Accès au cours : En dehors de la première séance (reprise des cours) et des séances d'essai pour les nouveaux, les cours ne seront accessibles qu'aux patineurs disposant d'une licence active ou ayant fourni le dossier d'inscription complet.
- Un dossier d'inscription complet comporte les éléments suivants : chèque/virement + [certificat médical ou feuille d'attestation questionnaire santé sport] + feuille d'inscription).

SAISON ROLLER

Les entraînements auront principalement lieu au gymnase de Dormans. Les horaires pourront être sujet à modifications suivant les effectifs et la disponibilité des encadrants. Suivant la météo, des sorties pourront être organisées (voie verte...).

- **Samedi de 9h - 10h30** : roller vitesse. Niveau compétitions
- **Samedi de 10h30 - 12h** : roller débutants / confirmés / loisir. Tout âge.

Les cours commencent à l'heure, merci d'être ponctuel par respect des encadrants et des autres patineurs.

Dans le cadre des sorties avec les plus jeunes, des adultes devront se proposer pour aider à l'accompagnement. Dans le cas d'impossibilité d'encadrants supplémentaires, la sortie pourra être annulée ou réservée aux plus grands.

- Nombre de séance : les cours se font tous les samedis hors vacances scolaires sauf impossibilité. Pendant les vacances, en fonction de la disponibilité des encadrants, il sera proposé également des cours / activités / entraînements spécifiques.
- Entraînement compétitions : en fonction du nombre de compétiteurs, certaines séances (9h-12h) pourront être réservées à des entraînements spécifiques.

COMPETITIONS

- Une liste de courses / compétitions ou manifestations sera régulièrement proposé aux licenciés du club. Des parents devront se proposer pour transporter et/ou encadrer les enfants sur les lieux des compétitions.
- Le CST règle les frais d'inscription des compétitions de groupes (6h/24h...) avec une équipe du CST ou les courses de sélection régionale / nationale (indoor/piste...). Les autres courses individuelles (semi/marathon...) sont à la charge des patineurs. Les déplacements/ hébergements ne sont pas réglés par le club.
- Stage : des stages de perfectionnement (indoor/piste...) sont parfois organisés par d'autres clubs avec des entraîneurs / patineurs de vitesses de niveau national ou international. En fonction de leur coût, une participation pourra être demandée aux participants.

TENUES ET MATERIELS

- Du matériel d'occasion (roller / protections / casques) pourra être prêté aux débutants dans la limite des stocks disponibles. Il devra être rendu en bon état.
- Des tenues aux couleurs du club (t-shirt / combinaison / veste...) peuvent être achetées. Les tarifs seront donnés en mail. Certaines compétitions demandent que les participants soient clairement identifiables au club.
- Il est demandé d'avoir une tenue adaptée à la pratique du sport (chaussures de sport propres pour l'échauffement) et à la pratique du roller.

COMMUNICATION

Toute la communication interne au club se fera par mail et messagerie Whatsapp.

- Un mail sera envoyé chaque semaine pour confirmer le cours du samedi. Sans réponse, les patineurs sont considérés comme présent.
- Sur le groupe Whatsapp, un sondage y sera proposé pour valider votre présence ou non.

Pensez à répondre dès que possible, cela permettra aux encadrants d'annuler la séance et/ou de regrouper les cours en cas d'effectif trop réduit et d'en informer le plus tôt possible les patineurs.



<https://www.cst-roller.fr>



Cercle Sportif Trélou sur Marne Roller Vitesse



cst.rodolphe@orange.fr

NOM ET PRENOM DU LICENCIE : DATE DE NAISSANCE :

NOM ET PRENOM DE L'ADULTE RESPONSABLE (pour les mineurs) :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TELEPHONE : (fixe et/ou portable)

(le parent responsable doit être joignable durant les entraînements. Il sera la personne contactée en cas d'accident)

ADRESSE MAIL (obligatoire) :

☐ OUI, j'ai pris connaissance du règlement intérieur et l'ai expliqué à mon enfant. Je m'engage à le respecter.☐ Je souhaite être ajouté au groupe de messagerie Whatsapp du CST. N° de tel concernés :**Pièces à fournir :**

• La cotisation pour la saison est de **70€ par personne**. A partir de 3 personnes de la même famille, la cotisation individuelle passe à 60€ par personne. Chèque à établir à l'ordre du CST, virement possible. La cotisation est non remboursable en cas d'arrêt de la pratique en cours d'année.

• Pour les mineurs : la feuille d'attestation questionnaire santé sport remplie. Le questionnaire lui est à garder par le pratiquant et ne doit pas être donné au club. Les mineurs sont automatiquement inscrits en mode compétition.

• Pour les adultes :

- La feuille d'attestation questionnaire santé sport pour un renouvellement de licence (et dans le cas où le certificat médical n'est pas arrivé à expiration) ou une inscription en catégorie loisir (pas de compétition).
- Un certificat médical de non contre-indication de la pratique du roller pour une inscription en catégorie compétition et pour participer à toutes manifestations. Le certificat devra comporter obligatoirement la mention « **autorise la pratique du roller en compétition** ». Le certificat médical est valable 3 ans.

L'inscription vaut pour autorisation à l'association de diffuser des photos et vidéos de mon enfant sur internet ou dans les journaux / publications en rapport avec l'activité roller.

Assurance : En tant que licencié à la Fédération FFRS, vous bénéficiez en cas d'accident corporel survenu lors de la pratique du roller, d'une garantie de base. Toutes informations relatives à ce contrat d'assurance (N° de contrat MMA 101 625 000) et aux garanties complémentaires figurent sur votre espace licencié <https://rolskanet.fr/> et le site internet de la FFRS <https://www.ffroller-skateboard.fr>

Les sorties en dehors des lieux habituels d'entraînement se font sous la responsabilité exclusive de chaque participant.

Autorisation pour les adultes

Je soussigné(e) certifie donner, en cas d'accident, mon autorisation afin que je reçoive tous les soins nécessaires à mon état et soit éventuellement hospitalisé(e). De plus, je décharge les dirigeants de la section roller de toute responsabilité, en dehors des lieux même des entraînements (sorties...) ou des compétitions.

Autorisation pour les mineurs

Je soussigné(e) autorise mon enfant : à pratiquer le roller, à participer aux compétitions et éventuellement à être transporté dans la voiture particulière d'un dirigeant ou d'un parent accompagnant. En cas d'accident, je donne mon autorisation afin que mon enfant reçoive tous les soins nécessaires à son état et soit éventuellement hospitalisé(e). De plus, je décharge les dirigeants de la section roller de toute responsabilité, en dehors des lieux même des entraînements (sorties...) ou des compétitions.

Mention «Lu et approuvé»,

Date et Signature :

ATTESTATION QUESTIONNAIRE SANTE SPORT

(exemplaire club)

(à remplir pour les mineurs, les adultes en catégorie loisir et le renouvellement de licences compétitions ayant un certificat en cours de validité)

Pour les majeurs :

Je soussigné(e), NOM : PRÉNOM :

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du licencié :

Pour les mineurs :

Je soussigné(e), NOM : PRÉNOM :

en ma qualité de représentant légal de :

NOM : PRÉNOM :

atteste qu'il / elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des questions.

Date :

Signature du représentant légal :